

# SANTÉ. LES ÉOLIENNES MONTRÉES DU DOIGT



● Dans un rapport, l'Académie de médecine souligne que le risque des éoliennes, c'est le bruit qui peut « avoir un impact réel sur la santé de l'homme ». Elle demande donc que des études soient menées et que, par précaution, les projets de plus de 2,5 MW soient suspendus. (Photo archives Claude Prigent)

**Vent mauvais pour leurs défenseurs et promoteurs : l'Académie de médecine vient de recommander aux pouvoirs publics de suspendre, dès maintenant, la construction des éoliennes de plus de 2,5 MW situées à moins de 1.500 m des habitations. Les membres de cette vénérable institution s'inquiètent de l'impact de ces machines sur la santé humaine. En Bretagne, plusieurs projets pourraient être remis en cause.**

Pour l'Académie de médecine, le vrai risque des éoliennes, c'est le bruit. « Il peut avoir un impact réel, et jusqu'ici méconnu, sur la santé de l'homme ». Dans son rapport, l'Académie tient également à rappeler qu'« à des intensités modérées, le bruit peut entraîner des réactions de stress, perturber le sommeil et retentir sur l'état général ».

**« Nuisances sous-évaluées »** L'Académie demande donc que des études soient menées sur cette question et que, par précaution, les projets de plus de 2,5 MW soient suspendus. Elle recommande également que les éoliennes dépassant une certaine puissance soient considérées comme des installations industrielles.

Cette recommandation d'un moratoire est une très bonne nouvelle pour Eric Ferrec, président de Vent de Folie, une association qui s'oppose à l'éolien industriel. « Depuis le début, nous disons que les nuisances sont sous-évaluées. Des études ont été faites à l'étranger, notamment aux Pays-Bas qui ont mis en évidence des problèmes. Considérer les éoliennes comme des installations classées permettrait d'avoir des études acoustiques indépendantes ».

Ce rapport peut-il remettre en cause l'objectif que s'est fixé la Bretagne, à savoir 1.000 MW à l'horizon 2010 ? Pour Eric Ferrec, cela ne fait

guère de doute. Actuellement, dans la région, une dizaine de parcs avec des aérogénérateurs de 2,5 MW sont à l'instruction ou leurs permis ont déjà été accordés. S'y ajoutent une centaine de parcs en 2 MW.

## Des machines de plus en plus puissantes

La difficulté pour les promoteurs de l'éolien va être de concilier une tendance à des machines de plus en plus puissantes avec un habitat très dispersé, qui ne permet pas un éloignement (\*) des habitations, tel que le recommande l'Académie. « On va vers des machines de 2,5 à 3 MW. S'il fallait s'éloigner à plus de 1.500 m, il ne pourrait pratiquement plus y avoir d'éolien en Bretagne », observe-t-on à la direction départementale de l'Équipement des Côtes-d'Armor.

C'est aussi le point de vue d'Avel Pen Ar Bed, association de promotion des énergies renouvelables. « Si on regarde le territoire, nous

sommes très limités. » Ce qui explique qu'en Bretagne, par rapport à beaucoup d'autres régions, les distances entre les machines et les habitations sont faibles, souvent de l'ordre de 300 à 500 m.

Reste à attendre les résultats des études, si elles sont menées. Pour Eric Ferrec, « les pouvoirs publics ne pourront en tout cas pas dire qu'ils n'auront pas été prévenus si des personnes sont reconnues malades à cause des éoliennes ».

**Yvon Corre**

\* En France, il n'existe pas de distance réglementaire. C'est une notion d'urgence qui s'applique : 3 dB la nuit et 5 le jour, à partir d'un bruit qui existe déjà. Pour tout renseignement sur le cadre législatif et réglementaire : [www.carrefourlocal.org/vie\\_locale/cas\\_pratiques/enviroment/eolienne.html](http://www.carrefourlocal.org/vie_locale/cas_pratiques/enviroment/eolienne.html)  
Pour réagir à cet article, se connecter sur [www.letelegramme.com](http://www.letelegramme.com) où il est également possible d'accéder au rapport de l'Académie de médecine.